

SERCE

SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE



Le SERCE lance un nouvel outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre :

SERCO₂
Créez votre bilan GES personnalisé

Afin d'aider les entreprises à évaluer leur empreinte environnementale, le SERCE a développé une application logicielle pour estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la conduite des chantiers de réseaux et d'infrastructures. Cette démarche collective au service des entreprises adhérentes répond à la demande croissante de bilans carbone exigée par les donneurs d'ordres.

L'application SERCO₂ est exclusivement réservée aux adhérents du SERCE. Elle leur permet de déterminer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par leurs activités de chantiers. L'utilisation de ce logiciel partagé apporte aux grands donneurs d'ordres et aux maîtres d'ouvrages la garantie que les éléments d'estimation fournis par les entreprises du SERCE dans le cadre d'un appel d'offres, ont été déterminés par une méthode identique.

Un outil d'évaluation simple d'utilisation

SERCO₂ permet d'évaluer l'impact environnemental des différentes activités sur les chantiers de construction et maintenance :

- lignes et postes HTB/HTA/BT (en souterrain ou aérien),
- éclairage public et signalisation tricolore,
- infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- déploiement de la fibre optique.

Destinée aux responsables de chantier, l'application SERCO₂ est simple et rapide d'utilisation. Développée sur la base de supports informatiques existants, elle constitue un outil pratique permettant aux entreprises, à partir des éléments caractéristiques du chantier (engins et matériels utilisés) d'informer leurs clients sur les émissions de gaz à effet de serre générées par la mise en œuvre du chantier.

Le traitement des données et le résultat obtenu amènent à identifier précisément les postes les plus émetteurs de CO₂, de quoi permettre à l'entreprise d'envisager éventuellement la réduction de ces émissions.



Une démarche collective vertueuse

SERCO₂ a été développé par la Commission «Environnement» du SERCE, grâce au travail collectif de ses membres, au profit de toutes les entreprises adhérentes qui peuvent accéder à l'outil depuis le site extranet du SERCE.

Avec SERCO₂, le SERCE propose un outil de calcul homogène. Les facteurs d'émissions sont issus pour la plupart de la base carbone de l'ADEME, les autres ont été fournis par des experts de la Commission «Environnement» du SERCE. Le logiciel est évolutif et permet d'intégrer de nouveaux facteurs d'émissions pour tenir compte de l'évolution des moyens mis en œuvre sur les chantiers.

Contact SERCE

Marielle Mourgues

Tél. 01 47 20 69 45

m.mourgues@serce.fr // www.serce.fr

@SERCE_France

Contact PRESSE

C-Comme Vous

366 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Tél. 01 45 31 20 83

julie@c-commevous.com

www.c-commevous.com

■ Carte d'identité du SERCE

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME, ETI et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Intégrateurs multi techniques de l'efficacité énergétique, elles garantissent dans la durée les économies d'énergie dans le bâtiment.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés : CA France 2015 : 16,9 milliards d'euros ; 135 000 salariés.